
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE LUNDI 07 MARS 2022

CERTIFICAT DE TENUE DE LA REUNION

Le lundi 07 mars 2022 à 16:00 heures s'est tenue de l'Assemblée générale extraordinaire de la Association de copropriétaires BERVOETS LOT 4, à . Après avoir vérifié les conditions de validité de la réunion, celle-ci a été appelée à statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1) Mandat à donner à un expert dans le cadre de la procédure judiciaire à l'encontre du Promoteur

A l'unanimité, la résolution est approuvée.

2) Choix de l'expert

A l'unanimité, la résolution est approuvée.

proposition de mandater Hosmose

La réunion a été levée à 17:00 heure. Le Président a invité les participants à la réunion qui le souhaitent à signer le procès-verbal.

SIGNATURE(S)

Nom	Date	Commentaire	Signature
DE BRUYNE			
DE MOFFARTS	07/03/2022 17:00		
DUBE	07/03/2022 17:01		<i>Dube</i>
HARMANT	07/03/2022 17:01		
LEDENT-BENOIS	07/03/2022 17:00		
LONFILS-ALFAYATE LOPEZ	07/03/2022 17:00		
MATINFAR	07/03/2022 17:00		
MOULTON-STEPPE	07/03/2022 17:00		
OP DE BEECK			
SEGUY	07/03/2022 17:00		

Michiels Julien			
Tordoir			

BERVOETS LOT 4
Association de copropriétaires
28 Rue Toots Thielemans
1190 – Forest
0821.128.358
Ci-après « l'Association »

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TENUE LE LUNDI 07
MARS 2022**

Le lundi 07 mars 2022 à 16:00 heures s'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire des membres de l'Association, à .

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée se compose des membres, présents ou valablement représentés, dont l'identité est mentionnée dans la liste de présence ci-annexée, laquelle est clôturée et signée par les membres du bureau.

Certains membres de l'Association participent à distance à l'assemblée générale ordinaire par l'intermédiaire de www.digital-meeting.be. Ces copropriétaires sont identifiés en tant que tel dans la liste des présences ci-jointe. Ceux-ci sont réputés présents à l'endroit où l'assemblée générale se tient pour le respect des conditions de quorum et de majorité.

II. DÉCLARATIONS PREALABLES

Suivant la liste des présences ci-dessus, [tous/[●] membres] les copropriétaires sont présents ou valablement représentés, ce que le secrétaire confirme. Par conséquent, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer et décider sur les points mis à l'ordre du jour sans qu'aucune justification ne soit nécessaire quant aux convocations.

Il résulte de la liste des présences que les copropriétaires présents ou représentés sont en nombre suffisant que pour débiter l'assemblée.

III. ORDRE DU JOUR

Le Syndic expose ensuite que l'assemblée générale a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant :

1) Mandat à donner à un expert dans le cadre de la procédure judiciaire à l'encontre du Promoteur

A l'unanimité, la résolution est approuvée.

2) Choix de l'expert

proposition de mandater Hosmose

A l'unanimité, la résolution est approuvée.

[Le président indique que plusieurs questions ont été posées et envoyées préalablement à la tenue de l'assemblée générale, conformément à la procédure applicable, et qu'il y sera répondu lors de la délibération des différents points.]

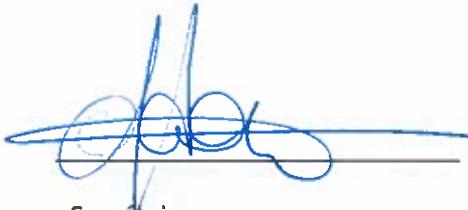
IV. FIN DE LA SEANCE

[Le président indique qu'aucun problème ou incident technique n'a empêché ou perturbé la participation par voie électronique à l'assemblée ni le vote des actionnaires y participant à distance.]

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17:00 heures.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été dressé, date et lieu comme ci-dessus et, après lecture, le Président, le secrétaire ainsi que les actionnaires qui le souhaitent l'ont signé.

Président



Secrétaire

Scrutateur(s)

Annexes :

- Liste des présences
- [Procurations]
- [Question transmises]

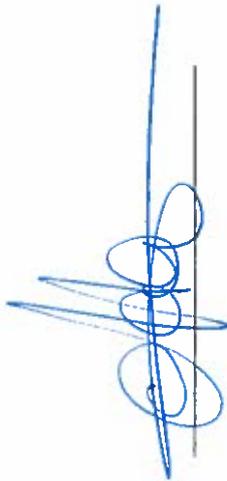
– [Votes écrits]

LISTE DES PRÉSENCES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE TENUE LE LUNDI 07 MARS 2022

Actionnaire ou membre	Nombre d'actions	Participe à distance / Vote par écrit	Mandataire et représentant	Signature
OP DE BEECK	789	à distance		
MOUTON-STEPPE	741	à distance		
HARMANT	726	à distance		
MARY	726			
DECEUNINCK	697			
LONFILS-ALFAYATE LOPEZ	669	à distance		
HALLIN-HUMBLET	658		LONFILS-ALFAYATE LOPEZ	

LEDENT-BENOIS	658	à distance		
DE MOFFARTS	455	à distance		
MATINFAR	455	à distance		
PENDERS	455			
TRANCHIDA-ORSATTI	455			
DUBE	451	à distance		
VAN DEN BUSSCHE	448			
RUCKEBUSCH	447			
DE BRUYNE	398	à distance		
EL BAUZROTI	387			
SEGUY	385	à distance		

Michiels Julien	0	à distance		
Tordoir	0	à distance		
Total	10 000 / 10 000			



Secrétaire

Scrutateur(s)

Président

silvana@couet.be

De: Guillaume Aerts <guillaume.aerts@couet.be>
Envoyé: lundi 7 mars 2022 17:06
À: Silvana Giordano
Objet: Fwd: ACP BERVOETS LOT 4 - Convocation assemblée générale extraordinaire à distance
Pièces jointes: image001.png; image002.jpg; image002.jpg

----- Forwarded message -----

De : Mica Hallin <mica.hallin@gmail.com>
Date: lun. 7 mars 2022 à 16:34
Subject: Re: ACP BERVOETS LOT 4 - Convocation assemblée générale extraordinaire à distance
To: <guillaume.aerts@couet.be>

Bonjour je me suis connecté mais je n'arrive a rien entendre je vote pour mandaté un expert, pour le choix de l'expert je me rallie a la majorité.

Merci d'avance
Bien à vous
Mica Hallin

Le jeu. 24 févr. 2022 à 14:58, <guillaume.aerts@couet.be> a écrit :

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint la convocation à l'assemblée générale extraordinaire à distance de votre immeuble.

Cette assemblée se tiendra à distance via la plate-forme digital meeting.

Vous recevrez ultérieurement un mail de notification@digital-meeting.be au nom de votre immeuble. Dans ce mail vous trouverez en bas de page, un lien sous forme de bouton "Connectez-vous" pour vous connecter à l'assemblée générale à distance de votre immeuble. (Attention, Digital meeting recommande de vous connecter via un ordinateur ou un ordinateur portable et d'utiliser un navigateur comme Google Chrome, Firefox ou Safari.)

Vous trouverez en pièce jointe, la documentation sur quatre pages pour vous aider à naviguer plus aisément sur digital meeting.

D'ailleurs, sachez que même si vous ne pouvez pas participer, vous pouvez aussi cliquer sur ce même lien afin de spécifier que vous n'êtes pas présent et même désigner la personne à qui vous avez remis éventuellement

procuration. Cette simple opération pourrait faire gagner énormément de temps aux propriétaires présents et ainsi garantir la tenue de l'assemblée générale.

En cas de problème, nous vous invitons à prendre contact avec Mme Giordano sur son adresse mail : silvana@couet.be

Guillaume AERTS | Assistant Agence d'Auderghem

Boulevard du Triomphe, 144 - 1160 Auderghem

T +32 2 644 58 34 | F +32 2 644 58 30 | W couet.be

Accessibilité de nos agences : Suite au Comité de Concertation du 17-11-2021, nous sommes contraints de mettre en place les dispositions suivantes :

Nos agences de gestion et la comptabilité sont fermées au public. Nos équipes pratiquent le télétravail, une permanence est assurée en agence de 9h à 12h30 afin de permettre les visites sur rendez-vous uniquement ainsi que pour traiter les urgences.